

Table des matières

Objectifs	1
Le programme universel de la maternelle à la 2 ^e année	1
L'initiation précoce au français	2
L'option d'immersion en 3 ^e année	2
L'option du programme d'anglais principal	3
L'option d'immersion en 6 ^e année	3
Le programme d'anglais principal combiné au français post-intensif	4
Niveaux et tests de compétence orale	4
Un programme mixte en 11 ^e et en 12 ^e année	5
Des milieux d'apprentissage bilingues	6
L'art, la musique, l'éducation physique et l'enrichissement	6
Modèle de FLS révisé	7
Échelle de compétence orale en langue seconde du Nouveau-Brunswick	8
Tableau comparatif	8

Après consultation approfondie, nous avons élaboré un modèle révisé pour l'apprentissage du français langue seconde au Nouveau-Brunswick. Fondé sur des éléments des diverses propositions reçues, le modèle comporte un *programme universel* de la maternelle à la 2^e année, un choix entre le programme d'*immersion* ou le programme d'*anglais principal* en 3^e année, une option d'*immersion en 6^e année* et un *programme mixte* en 11^e et 12^e année.

Objectifs

Conformément à la philosophie du rapport *Les enfants au premier plan* et à l'objectif d'autosuffisance du gouvernement, le modèle révisé vise à :

- accroître la compétence en français d'un plus grand nombre d'élèves (70 % des élèves atteignant le niveau intermédiaire en compétence orale);
- réduire le regroupement des élèves selon leurs aptitudes;
- améliorer les résultats en littératie, en mathématiques et en sciences de tous les élèves;
- consacrer plus de temps durant la journée scolaire à l'éducation physique, l'art, la musique et d'autres activités d'enrichissement (un programme d'études bien équilibré), et ;
- être conforme à la capacité de financement.

Le programme universel de la maternelle à la 2^e année

À partir de septembre 2008, tous les élèves commenceront leur parcours scolaire en anglais depuis la maternelle jusqu'à la fin de la 2^e année. Ce programme universel respecte l'importance pour les enfants d'établir une solide base en littératie dans leur langue maternelle, en particulier en lecture et en écriture, durant leurs premières années à l'école. Des études montrent que l'aptitude à lire d'un enfant à la fin de la 3^e année est un prédicteur plus précis de sa réussite scolaire que toute autre variable et que les programmes conçus pour corriger les problèmes de lecture au-delà de la 3^e année sont en grande partie inefficaces (Pikulski, 1994; Wasik et Slavin, 1993). Nous profiterons de cette période de la maternelle à la 2^e année pour évaluer les besoins des élèves au cours de leurs apprentissages et leur fournirons le soutien nécessaire dès le début de leur scolarité.

Le fait que tous les élèves suivront le même programme au cours de leurs premières années permet également le regroupement hétérogène des élèves, une autre variable qui, a-t-on montré, favorise l'apprentissage (Willms, 2006) et le développement social. Cela devrait aider à résoudre le problème selon lequel environ un enfant sur six risque d'avoir des problèmes d'apprentissage à son entrée à l'école au Nouveau-Brunswick.

L'initiation précoce au français

Afin d'exposer les élèves tôt à la culture et à la langue française et de développer leur intérêt à apprendre une deuxième langue en début de scolarité, des modules reliés au programme d'études seront mis en place en janvier 2009 dans les classes de 1^{re} année et en septembre 2009 dans les classes de la maternelle et de la 2^e année. En 3^e année, des ressources en littérature (2009) et le programme d'études sociales (2010) du programme d'*anglais principal* (« English Prime ») feront partie des modules du programme d'études afin d'introduire davantage d'éléments de la culture et de la langue française comme autre moyen d'encourager les élèves à apprendre une deuxième langue.

Les recherches montrent que le programme de français de base qui existe actuellement de la 1^{re} à la 4^e année a eu un effet minimal sur la compétence des élèves en langue seconde. Étant donné que de nombreux élèves ne remportent pas de succès dans ce programme, la motivation à étudier le français baisse et les attitudes envers l'apprentissage du français ont tendance à devenir négatives (Netten et Germain, 2004 et 2008 à venir). À partir de janvier 2009, le programme de français de base sera remplacé par les modules mentionnés ci-dessus.

L'option d'immersion en 3^e année

À partir de septembre 2010, les élèves auront l'option d'entrer dans le programme d'*immersion en français* en 3^e année (lorsque leur nombre justifiera que le programme soit offert) ou dans le programme d'*anglais principal*. Cela signifie que les élèves inscrits à la maternelle au cours de l'année scolaire écoulée (2007-2008) seront les premiers à avoir un choix de programme en 3^e année. À la fin de la 2^e année, de nombreux élèves possèdent de solides aptitudes en littérature dans leur langue maternelle, ce qui constitue un facteur positif pour réussir en immersion. De plus, de nombreux élèves auront bénéficié du soutien nécessaire pour contrer leurs difficultés d'apprentissage, ce qui permettra aux parents et aux élèves de choisir un programme qui correspond aux styles et aux capacités d'apprentissage de chacun.

Le programme d'immersion pour la 3^e année sera élaboré au cours des deux prochaines années. Un comité consultatif ministériel, formé d'experts et d'intervenants, sera établi dans la foulée du processus de consultation. Une des tâches de ce comité sera de développer l'option d'immersion pour la 3^e année en collaboration avec le ministère de l'Éducation, en s'assurant de mieux répondre aux objectifs de l'inclusion scolaire. Des stratégies de soutien pour venir en aide aux élèves d'immersion en difficulté ressortiront aussi de la mise en œuvre continue des recommandations du rapport MacKay.

L'option du programme d'anglais principal

À partir de septembre 2010, les élèves qui entrent en 3^e année pourront choisir le programme d'*anglais principal* ou l'option d'*immersion*. Le programme d'*anglais principal* comportera une composante de français pré-intensif pour tous les élèves de la 4^e année. Cette composante sera offerte aux élèves de la 4^e année à compter de septembre 2009. Elle incorporera la méthodologie du français intensif et offrira aux élèves 150 minutes en moyenne d'apprentissage du français langue seconde par semaine. L'enseignement sera offert en trois blocs de 50 minutes par semaine ou deux blocs d'une heure par semaine, suivis de trois blocs d'une heure la semaine suivante.

En 5^e année, tous les élèves du programme d'*anglais principal* participeront au français intensif, une approche axée sur la littératie qui exige un minimum de 270 heures d'enseignement intensif du français langue seconde en cinq mois. Le programme peut être offert soit au cours des cinq premiers mois, soit au cours des cinq derniers mois de la 5^e année. Le français intensif est suivi ou précédé de 45 heures supplémentaires d'enseignement en français, de préférence par blocs de temps, ce qui se traduit par environ 315 heures d'enseignement en français durant la 5^e année intensive. Les évaluations des élèves qui ont participé au programme de français intensif révèlent que 72 % des élèves sont capables de communiquer spontanément et que leur compétence orale s'améliore en moyenne du niveau novice faible au niveau fondamental faible (Netten et Germain, 2007). Les élèves sont également capables d'écrire une composition de plusieurs paragraphes et tendent à avoir une attitude plus positive envers l'apprentissage du français, de même qu'une plus grande confiance et estime de soi. Ces résultats se sont répétés dans huit autres provinces et deux territoires qui offrent le français intensif en 5^e ou en 6^e année.

L'option d'immersion en 6^e année

À la fin de la 5^e année, les élèves inscrits au programme d'*anglais principal* peuvent continuer dans le programme et participer au programme de français post-intensif ou s'inscrire au programme d'*immersion en 6^e année* (lorsque leur nombre justifiera que le programme soit offert). Le programme d'*immersion en 6^e année* incorporera la méthodologie du français intensif, particulièrement au cours des premiers mois du programme afin de faciliter la transition et l'apprentissage dans les autres champs d'apprentissage en français. Les élèves en le programme d'*immersion en 6^e année* recevront 70 % de leur enseignement en français de la 6^e à la 8^e année et 50 % en 9^e et en 10^e année. On a constaté que les élèves anglophones inscrits à des programmes d'immersion tardive réussissent tout aussi bien sinon mieux aux tests de compétence en français que les enfants ayant commencé leur immersion en maternelle ou en 1^{re} année, pour des heures d'enseignement comparables axées sur

l'apprentissage du français (Genesee, 1981, 1987). De plus, l'option d'immersion tardive offre aux élèves qui n'ont peut-être pas de solides aptitudes en littérature dans leur langue maternelle à la fin de la 2^e année une deuxième chance de participer à un programme d'immersion.

Le programme d'anglais principal combiné au français post-intensif

Les élèves qui choisissent de demeurer dans le programme d'*anglais principal* de la 6^e à la 10^e année suivront des cours de français post-intensif de la 6^e à la 10^e année. Le français post-intensif est un programme fondé sur la littérature, tout comme le français intensif, et permet aux élèves de continuer à développer leur aptitude à lire et à écrire en français, tout en maintenant et en améliorant leurs aptitudes orales. Les stratégies d'enseignement sont semblables à celles utilisées en français intensif. Au cours des années scolaires intermédiaires (de la 6^e à la 8^e année), les élèves recevront 200 minutes d'enseignement en français langue seconde par semaine. L'enseignement sera dispensé par blocs de temps (par exemple, deux blocs de 75 minutes et un bloc de 50 minutes). En 9^e et en 10^e année, les élèves suivront un cours (90 heures) de français post-intensif par année.

Niveaux et tests de compétence orale

Niveaux minimaux de compétence orale FLS pour le programme révisé

Année et type d'évaluation

- Immersion 3^e année : Avancé (en 12^e année)
- Immersion 6^e année : Intermédiaire plus (en 12^e année)
- Français post-intensif : Intermédiaire (à la fin de la 10^e année)

On prévoit qu'entre 5 et 10 % des élèves en immersion 6^e année ou en français post-intensif atteindront le niveau *Avancé* au moment où ils termineront leurs études secondaires. Ce résultat découlera de la multiplication des occasions, offertes par l'ajout de cours FLS et les activités parascolaires, ainsi que l'intérêt des élèves et l'appui soutenu des parents.

Évaluations FLS pour le programme révisé

Année et type d'évaluation

- 5^e année : compétence orale
- 10^e année : compétence orale
- 10^e année : évaluation en littérature – Lecture et écriture
- 12^e année : compétence orale

Le calendrier d'évaluation existant sera élargi de façon à tenir compte des programmes révisés. À la fin de la 5^e année, un échantillon de tous les élèves sera soumis à des tests de compétence orale en français afin d'évaluer le système. À la fin du dernier semestre de la 10^e année, au cours duquel les élèves terminent leur enseignement en français, tous les élèves participeront à une évaluation orale provinciale. De plus, il y aura une évaluation provinciale des aptitudes à lire et à écrire en français en 10^e année. Les évaluations universelles au moyen d'entrevues orales en 10^e année commenceront au cours de l'année scolaire 2013-2014 afin de permettre aux élèves ayant participé au programme de français intensif de cinq mois d'atteindre ce niveau. Les élèves de 12^e année qui suivent un ou plusieurs cours de français seront aussi soumis à une évaluation.

Le programme révisé sera évalué en 2015-2016 lorsque le groupe d'élèves qui suivra ce programme dès septembre prochain sera diplômé.

Un programme mixte en 11^e et en 12^e année

L'apprentissage du français langue seconde ne sera pas obligatoire en 11^e et en 12^e année. Toutefois, les élèves seront encouragés à poursuivre leurs cours de français langue seconde afin de renforcer leur compétence en français.

Les élèves qui atteignent une compétence orale de niveau intermédiaire ou supérieur au test de la 10^e année recevront un certificat officiel et pourront choisir de participer à n'importe laquelle des options FLS offertes en 11^e et en 12^e année. Le fait de donner accès à des cours de français langue seconde grâce à un programme mixte aidera à réduire le regroupement des élèves selon leurs aptitudes, chose qui se faisait par le passé avec les cours offerts en 11^e et en 12^e année. En réponse aux préoccupations des élèves concernant l'accès à un plus grand choix de cours en français au-delà des mathématiques et des sciences à ce niveau, nous renforcerons les cours au choix existants et en offrirons de nouveaux en français. Pour ce faire, des cours seront offerts en ligne et en personne. Les élèves qui continuent de suivre des cours de français langue seconde en 11^e et en 12^e année pourront être réévalués afin de déterminer leur niveau de compétence à leur sortie de l'école secondaire. Les élèves qui atteignent un niveau plus élevé en fin de 12^e année qu'en 10^e année recevront un deuxième certificat officiel de compétence démontrant leur amélioration. Les élèves qui n'atteignent pas le niveau de compétence intermédiaire à la fin de la 10^e année auront la possibilité de suivre d'autres cours afin d'améliorer leur français et de recevoir un certificat officiel de compétence.

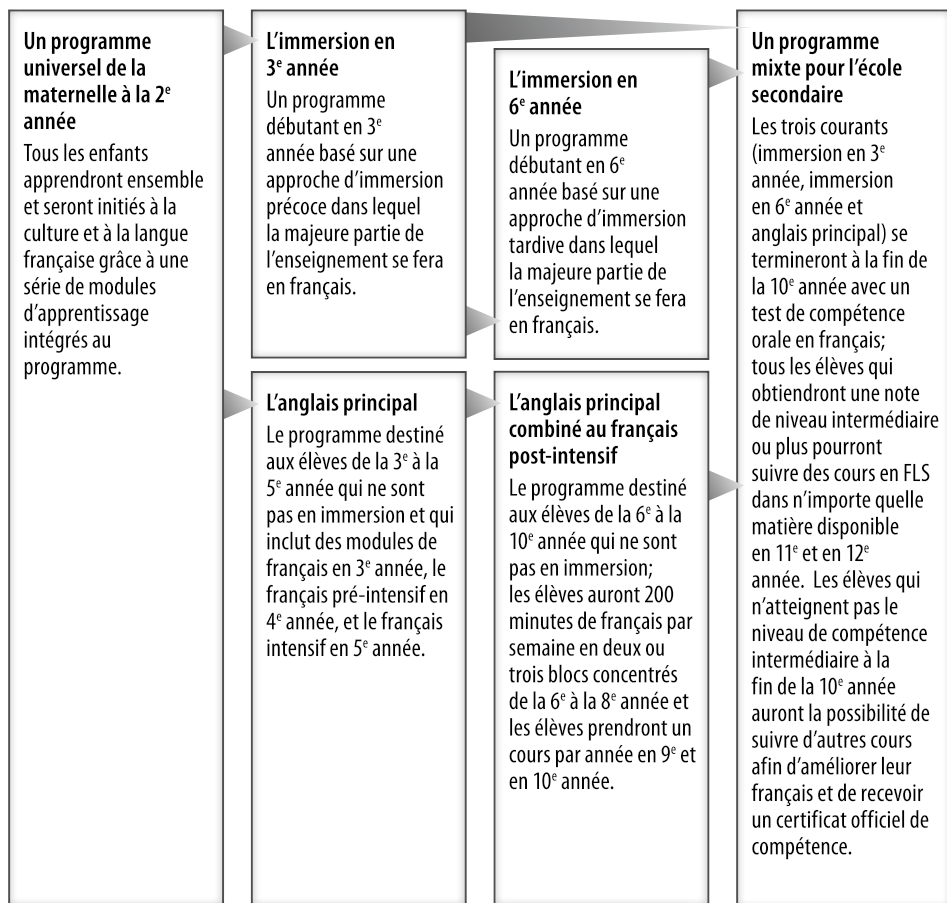
Des milieux d'apprentissage bilingues

Nous élaborerons une politique sur les milieux d'apprentissage bilingues selon laquelle les administrateurs des écoles intermédiaires et secondaires devront intégrer, dans la vie scolaire des élèves, des possibilités de participation à des activités comportant des conversations authentiques en français. De telles expériences aident les élèves à maintenir leur compétence linguistique, tout en leur permettant de se sentir plus à l'aise dans l'utilisation du français dans diverses situations. Cette politique exigera également que les administrateurs des écoles élémentaires initient les élèves à la culture française au Nouveau-Brunswick.

L'art, la musique, l'éducation physique et l'enrichissement

Le programme d'*anglais principal* offrira du temps additionnel, de la 1^{re} à la 3^e année, qui pourra être consacré à la littérature, l'art, la musique, l'éducation physique et l'enrichissement. Cette décision est étayée par l'étude réalisée par SPR Associates Inc. (2008) selon laquelle il existerait un lien étroit entre le nombre d'heures d'enseignement dans les cours de langue, de mathématiques et de sciences et l'obtention de résultats supérieurs aux tests de compétence du PISA. Cette étude indique également que les élèves ayant fréquenté des écoles où l'on offre des programmes pour élèves doués et celles où l'on offre des programmes d'art et de sports tendent à obtenir des résultats supérieurs aux tests du PISA.

Modèle de FLS révisé



Échelle de compétence orale en langue seconde du Nouveau-Brunswick

- **Intermédiaire** : Peut satisfaire aux besoins de vie sociale quotidiens et aux besoins de travail limités.
- **Intermédiaire plus** : Peut satisfaire à la plupart des besoins de travail avec usage de la langue souvent, mais pas toujours, acceptable et efficace.
- **Avancé** : Peut parler la langue avec suffisamment de précision syntaxique et lexicale pour prendre vraiment part à des conversations formelles et familières portant sur des sujets pratiques, sociaux et professionnels.

Tableau comparatif

	Statu quo / Modèle courant (2007-2008 et des dernières années)		Proposition initiale (le 14 mars)		Proposition révisée pour 2008-2009 (le 5 août)		
M	La maternelle (universel)		Un programme universel, sans d'enseignement du français jusqu'au français intensif		Un programme universel de la maternelle à la 2 ^e année, avec les modules français		
1	L'immersion précoce	Le français de base (1 ^e à 5 ^e)					
2							
3					L'immersion en 3 ^e année	L'anglais principal avec des modules de français (3 ^e), le français pré-intensif (4 ^e), et le français intensif (5 ^e)	
4							
5							
6		L'immersion tardive	Le français de base (6 ^e à 10 ^e)	L'immersion tardive amélioré	Le français post-intensif	L'immersion en 6 ^e année	L'anglais principal combiné au français post-intensif
7							
8							
9							
10							
11			Des cours à option en français			Le programme mixte pour l'école secondaire; des cours FLS seront disponibles aux élèves qui obtiendront une note de niveau intermédiaire.	
12							